



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel PAILHAS, le Maire.

Date de la convocation : 15 juillet 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 09

Présents : Mrs ALEGRET Christian, COMBES, Joël, DEBAT Serge, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, TEILH Jérôme.

Mmes BERTHIER Aline, DUBIE Karine.

Absents(es) excusés (es) : Mrs BERNARD Lionnel, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, THULLER Alain.

Mmes ROUX-CAYEZ Cathy, CASTAING Mary-Jan, DUPUY Annie.

Procuration : ROUX-CAYEZ Cathy pour PAILHAS Michel

Monsieur LEGRAND Clément est désigné secrétaire de séance.

Le Quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 11 juin 2024. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant relevée, Monsieur le Maire procède au vote.

Le procès-verbal du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. 1. Commande Publique / 1.1 Marchés publics

Voirie : Aire de covoiturage

2. 7. Finances locales / 7.5 Subventions

Amendes de police 2024

Questions diverses

29. Objet de la délibération : 1. Commande publique / 1.1 Marchés publics

Travaux sur aire de covoiturage

La commune de Pouyastruc propriétaire de la parcelle WA24 a constaté depuis plusieurs mois que des véhicules y sont régulièrement stationnés toute la journée. Ces véhicules appartiennent à des usagers qui pratiquent le covoiturage.

Il est proposé au Conseil Municipal de transformer cette parcelle en aire, exclusivement, réservée au covoiturage.

Les travaux consistent à créer une structure de chaussée de 30 cm sur 200 m² et une scarification avec reprofilage général sur 300 m².

Le tout sera revêtu d'un enduit tricouche.

Le montant des travaux s'élève à 14 266.00 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent exposé et avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** la transformation de la parcelle WA24 en aire de covoiturage,
- **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise la Routière des Pyrénées,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

30. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions

Amendes de police 2024

Dans le cadre du programme amendes de police 2024, la commune de Pouyastruc sollicite le Conseil Départemental pour obtenir une subvention la plus élevée possible :

1] pour des travaux liés à la sécurité routière signalisation horizontale :

- Peinture aire de covoiturage,
- Parking devant le stade.

2] pour des travaux liés à la sécurité routière signalisation verticale :

- Abri bus,
- Panneaux 50km/h à diodes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Questions diverses : néant

Le Secrétaire de séance
Clément LEGRAND

Le Maire
Michel PAILHAS